

PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avignon, le 6 novembre 2017

Adresse postale	Adresse physique
Services de l'État en Vaucluse	DREAL PACA
DREAL PACA	Unité Départementale de Vaucluse
Unité Territoriale de Vaucluse	Cité Administrative - Bâtiment 1 - Porte B
84905 AVIGNON cedex 09	84000 AVIGNON

La directrice

à

Monsieur le Directeur
Société CHIMIREC MALO
1004, rue Roussanne

Affaire suivie par la subdivision 1 *Sab*
Téléphone : 04.88.17.89.33. Télécopie : 04.88.17.89.48.

P2 – N° S3IC : 64-438
D-0193-2017-UD84-Sub1

84100 - ORANGE

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 21 septembre 2017.

Réf. : Votre courriel en réponse du 12 octobre 2017.

PJ : 1 fiche d'écart et 1 fiche de remarques complétées.

Monsieur le Directeur,

Votre établissement sis ZI des Crémades à Orange a fait l'objet d'une visite d'inspection le 21 septembre 2017.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points suivants :

- suites données à la visite d'inspection du 16 juillet 2015 ;
- votre demande d'antériorité en date du 29 mars 2016 ;
- le respect des dispositions de votre arrêté préfectoral du 31 décembre 1993 modifié (article 11 et titre V "prévention des pollutions") ;
- le respect des dispositions réglementaires relatives aux équipements sous pression.

Au cours de cette visite, vous avez informé l'inspectrice de l'environnement des travaux que vous projetez sur vos installations en vue de « moderniser » votre établissement (remplacement de certaines cuves extérieures, réfection des rétentions extérieures endommagées, création d'une fosse enterrée pour la réception des déchets hydrocarburés, réfection de la dalle béton du bâtiment, etc.). J'ai noté que ces travaux de modernisation se feront sans modifier les capacités de stockage et de traitement actuellement autorisées par votre arrêté préfectoral. Toutefois, je vous demande de bien vouloir adresser à l'Inspection des installations classées un descriptif complet des travaux que vous envisagez, préalablement à leur réalisation.

Suite à la visite d'inspection, un écart à la réglementation ainsi qu'une liste de remarques vous ont été notifiés par l'inspectrice de l'environnement. Par courriel visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'inspection suite à cette visite :

Écart à la réglementation relevé :

La réponse apportée à la fiche d'écart n°1 est satisfaisante. Je prends acte de votre engagement dans les formes et délais joints.

Remarques particulières relevées:

Les remarques formulées par l'Inspection ont fait l'objet de réponses satisfaisantes. Je prends acte de vos engagements concernant les remarques n°1, n°2, n°3, n°5, n°8 et n°9 dans les formes et délais joints.

Concernant la remarque n°3, vous adresserez à l'Inspection le rapport de contrôle dès réception. Vous veillerez également à préciser si le traitement des effluents issus des événements des cuves sera réalisé par le laveur de gaz existant, notamment au vu de la performance mesurée de cette installation. Le cas échéant, vous décrierez les aménagements prévus pour le traitement de ces effluents.

Concernant la remarque n°5, je vous demande d'informer l'Inspection des conclusions du SDIS 84, et le cas échéant, des dispositions que vous envisagez pour suivre ses recommandations.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du Code de l'Environnement, ce courrier, ainsi que la fiche d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice et par délégation,
Le chef de l'unité départementale de Vaucluse,


Alain BARAFORT